

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON D'AUBERGENVILLE  
COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022**

**Présents :**

Mesdames, Denise ALLÉLY, Roselyne BASQUIN, Denise POELAERT,  
Messieurs, Jean-Claude CLAIRET, Christophe LE BEGUEC, Jean-Marie MAINGONNAT,  
Dominique NICCO, Patrice SANDELIS

**Absents excusés et représentés :** Muriel AMMANOU, Charles DE CLERCK, Véronique DEKKICHE, Jean DUCROQ, Alain MIROT.

**Pouvoirs :** Muriel AMMANOU à Roselyne BASQUIN, Charles DE CLERCK à Dominique NICCO, Véronique DEKKICHE à Denise POELAERT, Jean DUCROQ à Denise ALLELY, Alain MIROT à Jean-Claude CLAIRET.

**Absent excusé non représenté :** Dominique DUMERVAL.

**Secrétaire de séance :** Denise POELAERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 7 AVRIL 2022
- ✓ Reprise de voirie par la commune : Route de Chevreuse, SCI de MONTPHILIPPE
- ✓ Informations diverses

- ✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 7 Avril 2022**

**Approbation à l'unanimité**

- ✓ **Reprise de voirie par la commune, Autorisation de signature, Délibération N°10/2022**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal, il avait été évoqué l'intégration de parcelles dans le domaine public. Un travail s'est engagé et la procédure a débuté. Selon les modalités de consultation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : (arrêté du 5 décembre 2016, parution JORF n°288 du 11 décembre 2016 modifiant le décret n°86-455 du 14 mars 1986 complété par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2001 articles L.1311-9 à L.1311-12 du CGCT) et à la suite de la demande d'évaluation faite le 8 février 2022 concernant la valeur vénale des terrains, la DGFIP 78 a été consulté.

Le Pôle évaluation nous informe que notre projet d'acquisition qui porte sur un montant inférieur à 180 000 euros (cession à titre gracieuse) et notre commune ayant moins de 2 000 habitants, il n'est pas nécessaire de saisir le service du domaine.

Est concerné par ces reprises le propriétaire suivant :

Route de Chevreuse	SCI DU MONT PHILIPPE	Parcelle n° B525 de 44 m <sup>2</sup> Parcelle n° B528 de 16m <sup>2</sup> Parcelle n° B530 de 18m <sup>2</sup>
--------------------	----------------------	---

Cette formalisation rend nécessaire la présentation au conseil municipal de cette délibération et donner au Maire l'autorisation de signer les actes

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Considérant** la nécessité d'intégrer certaines parcelles dans le domaine public pour faciliter la circulation et l'entretien de la voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire :

- A reprendre les parcelles référencées ci-dessus énoncées
- A signer tous documents nécessaires à la reprise de ces parcelles au bénéfice de la commune.

**Approbation à l'unanimité**

### **INFORMATIONS DIVERS :**

#### **Contrat signé pour l'entretien de l'église :**

L'Atelier Touchard est chargé de la mise en œuvre du contrat d'entretien de l'église. Ce contrat est signé entre le Conseil départemental (qui le subventionne à hauteur de 70%) et la Commune.

Dans un premier temps il s'agira du démoussage du toit et de la reprise de tuiles endommagées.

**Travaux de l'école :** Les travaux pour la construction de la nouvelle classe sont dans les temps, il y a un léger retard pour la réfection du couloir « jaune ». Les travaux vont être terminés pendant le pont de l'ascension.

#### **Chemin de la Buissonnerie et parking de la Fondation BARDOT :**

Début des travaux le 2 mai pour les accotements et le tapis d'enrobé. Le parking de la Fondation fait l'objet d'une demande préalable de travaux pour la réalisation de 16 places.

### **Chemin du Château BERTIN :**

La mise en œuvre d'un revêtement (béton brut) ainsi que le traitement de l'évacuation des eaux pluviales par le biais d'une canalisation dans le réseau communal doivent commencer après le 15 mai prochain.

Un dessableur sera installé en amont du chemin afin de capter les eaux de pluie provenant du massif forestier.

### **Chemin du VIEUX PRESOIR :**

A la suite des travaux, mis en œuvre par la Maison Jean Monnet, des dégradations importantes ont été faites sur les accotements et la voirie.

Monsieur le maire a fait réaliser un devis de réfection de la voirie du Chemin du Vieux Pressoir.

Ce devis, d'un montant de plus de 60.000 € a été remis au Représentant du Parlement européen afin qu'une prise en charge financière soit compensée en totalité à la Commune.

**Fin de la séance : 18h50**